

FCP de droit français

**PREVAAL AGGREGATE
OBLIGATIONS**

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : PREVAAL FINANCE
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : Ernst & Young et Autres**

PREVAAL FINANCE - Tour Alto - 4 place des saisons - 92400 - Courbevoie

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du Commissaire aux Comptes	14
6. Comptes de l'exercice	18

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS - ISIN : FR0007457387

Ce FCP est géré par PREVAAL FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

Cet OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euro » a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance annuelle (nette de frais) supérieure à celle de l'indice composite 67% Bloomberg Custom Euro Aggregate 1/5 ans / 33% Bloomberg Custom Euro Aggregate toutes maturités.

L'indice Bloomberg Custom Euro Aggregate 1-5 ans (Code B15ETREU) est un indice composite composé des 3 sous-indices suivants : 90% A3 +5% TsyGovBBB+ 5% CrpSecSovBBB, obligations d'une durée résiduelle comprise entre 1 et 5 ans. Cet indice est calculé par Bloomberg, coupons nets réinvestis.

L'indice Bloomberg Custom Euro Aggregate toutes maturités (Code BEA9TREU) est un indice composite composé des 3 sous-indices suivants : 90% A3 +5% TsyGovBBB+ 5% CrpSecSovBBB. Cet indice est calculé par Bloomberg, coupons nets réinvestis.

La stratégie du Fonds consiste à sélectionner en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion, des obligations y compris des titres subordonnés remboursables, jusqu'à 100% de l'actif net, et des obligations convertibles, dans la limite de 10% de l'actif net, ainsi que d'autres titres de créances libellés en euros et cotés sur une place des pays participants à l'Euro ou de Londres, et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques.

Le Fonds sera investi jusqu'à 100% de l'actif net, directement ou via des OPCVM et/ou FIA en titres de créances de toute nature (obligations de toutes maturités, à taux fixe ou taux variable, indexées sur l'inflation), libellés en Euro et cotés sur une place des pays participants à l'Euro ou de Londres et émis tant par des émetteurs publics que privés.

Le Fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de son actif net.

Les investissements seront notés au minimum A- ou équivalent par une agence de notation reconnue (notation du titre, ou à défaut de l'émetteur). La note retenue est la plus basse des deux meilleures notes attribuées par les agences de notation.

Cependant, le Fonds pourra investir dans des titres dont la notation est inférieure à A- et supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's, Fitch Ratings, Moody's (ou en l'absence de notation par les agences, jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) dans la limite de 10% de l'actif net.

Pour les titres en catégorie BBB (de BBB+ à BBB-) ou équivalente :

- les titres d'États de la zone euro (ou assimilés) relevant de la catégorie BBB sont limités à 5% ;

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

Cet indicateur de profil de risque et de rendement se base sur les données historiques (5 ans) en matière de volatilité de l'OPCVM (inférieure à 5%).

Cet OPCVM est classé dans la catégorie de risque 3 du fait de son exposition aux marchés obligataires européens avec une sensibilité comprise entre 0 et 10.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

- les titres d'entreprises (crédit) et d'États hors zone euro relevant de la catégorie BBB sont limités à 5%.

L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit tout en tenant compte de la réglementation AGIRC/ARRCO.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences reconnues et reposent aussi sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché de la société de gestion.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de 0 à 10.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM et/ou FIA français ou européens monétaires et obligataires, principalement pour ses placements de trésorerie, ou si de tels investissements permettent d'obtenir une rentabilité meilleure que les produits de taux habituels.

Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés notamment en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille contre les risques de taux et de change, de moduler la sensibilité du portefeuille au sein de la fourchette définie et pour faire face à des flux de souscriptions-rachats. Il pourra également réaliser des opérations d'arbitrage dans un but de reconstitution de l'exposition synthétique au risque de taux.

Le Fonds pourra investir dans des titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de son actif net (en obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net ; en BMTN, EMTN et obligations puttables/callables dans la limite de 100% de l'actif net).

L'engagement issu des dérivés et des titres intégrant des dérivés est limité à 100% de l'actif net.

Le Fonds pourra faire l'objet d'une surexposition jusqu'à 110% de l'actif net via des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 3 ans.

Affectation des revenus : Capitalisation et/ou distribution partielle ou totale du résultat net et capitalisation des plus-values nettes réalisées.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur:

Risque de crédit : Risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : Le Fonds pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Il convient de se référer au prospectus du Fonds pour connaître l'ensemble des risques auxquels il est soumis. La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changement de l'indice

- le 1^{er} octobre 2022 : 67% Bloomberg Custom Euro Aggregate 1/5 ans (Code B15ETREU) + 33% Bloomberg Custom Euro Aggregate toutes maturités (Code BEA9TREU)
- le 1^{er} janvier 2023 : 67% indice Bloomberg Euro Aggregate 1/5 ans (code Bloomberg : I10463EU) + 33% indice Bloomberg Euro Aggregate toutes maturités (code Bloomberg : LBEATREU).

Au 1^{er} janvier 2023, modification de la limite de titres en catégorie BBB (BBB- à BBB+ ou équivalent) anciennement 5% Emprunts d'Etat zone Euro + 5% de titres d'entreprises (crédit) zone Euro, pour devenir 20% de titres en catégorie BBB.

1. Environnement macroéconomique

L'année 2022 a été caractérisée par une série de chocs largement imprévus, dont le principal fut l'offensive militaire russe en Ukraine déclenchée le 24 février. L'imposition, en réaction, de sanctions commerciales contre la Russie (limitations puis embargo sur les importations de pétrole, interdiction d'exporter des composants électroniques et d'autres technologies sensibles, pressions pour arrêter puis céder les investissements occidentaux en matière d'exploration d'hydrocarbures) ont entraîné dans un premier temps une forte hausse des matières premières, notamment énergétiques, puis des phases de correction marquée par une forte volatilité. La diminution, puis l'arrêt complet des livraisons de gaz en juillet ont provoqué une flambée spectaculaire des cours de son substitut, le GNL dont les Européens ont dû importer dans l'urgence de grandes quantités en prévision de l'hiver, avec des répercussions indirectes sur les prix de l'électricité. En conséquence, l'inflation - qui était déjà présente suite à la réouverture rapide post-Covid des économies en 2021 et aux politiques budgétaires expansives et monétaires ultra-accommodantes - a accéléré jusqu'à dépasser les 10% en octobre en zone Euro, soit 5 fois la cible officielle de la BCE, avant de refluer très légèrement en fin d'année sous l'effet mécanique de la baisse modérée des prix du pétrole et celle, beaucoup plus forte, du gaz, alors que sa composante « cœur » continue d'augmenter à 5,2%.

Dans ce contexte inédit depuis plusieurs décennies, les principales banques centrales ont changé radicalement d'attitude en mettant fin, d'une part, à l'accroissement spectaculaire de leurs bilans, et en procédant à une série inédite de hausses de leurs taux directeurs (+425pb pour la FED en 9 mois, +250pb pour la BCE en 6 mois), prenant le risque d'accroître un ralentissement économique en cours à la suite des chocs d'offres déjà subis, et des nombreuses incertitudes présentes. La croissance moyenne annuelle, en recul par rapport à 2021, cache une dynamique inversée entre les Etats-Unis (2%) qui réaccélère après une quasi-stagnation au 1^{er} semestre, et la zone Euro (3,4%) qui termine presque à l'arrêt, mais devrait toutefois éviter la récession cet hiver.

2. Environnement financier

La combinaison des crises géopolitiques, inflationnistes et de la volte-face des banques centrales ont provoqué une correction généralisée sur la quasi-totalité des classes d'actifs, avec des baisses à deux chiffres effaçant parfois la moitié des hausses enregistrées en 2021 sur les actions, en dépit de la bonne tenue des bénéfices par action, ce qui a pesé sur les spreads de crédit.

La forte remontée des taux d'intérêts après une longue période sur des niveaux nominaux extrêmement faibles s'est traduite par des contre-performances historiques sur les différents marchés obligataires : -7,8% sur l'indice BBG Euro Aggregate composite et jusqu'à -19,3% sur l'OAT 10 ans, dont le rendement est passé de 0,2% à 3,1%, au plus haut depuis 2011. En contrepartie, le rendement actuariel d'un portefeuille diversifié entre emprunts d'Etats et titres d'émetteurs privés composant notre indice s'élève désormais à plus de 3,4% pour une maturité moyenne de 4 ans ½.

3. Politique de gestion

L'année 2022 a été marquée par une très forte remontée des taux avec un écartement important des spreads de crédit.

Si la remontée des taux a été quasiment continue, avec quelques périodes de consolidation - le rendement 10 ans allemand est passé de -0,20% à 2,50% - les spreads de crédit ont atteint leur niveau le plus large fin septembre avec une hausse d'environ 95 points de base, puis se sont resserrés d'une cinquantaine de pb au dernier trimestre, pour finir l'année environ deux fois plus haut qu'en début d'exercice. Dans le même temps, accompagnant la hausse des taux de la BCE, l'Euribor 3 mois est monté de 240 pb pour atteindre 2,20%.

La sensibilité a été maintenue en dessous de celle de l'indice durant toute la période pour terminer l'année à 3,6 soit 0,5 point inférieure. A noter que l'indice a changé le 1^{er} octobre, sa sensibilité remontant de 2,7 à 4,3. Le fonds n'a suivi que partiellement cette hausse.

Dans un premier temps, des arbitrages ont été effectués pour améliorer le portage du portefeuille sans augmenter le risque (par exemple : vente de SEB 2027 vs Crédit Logement 2034 call 27 ; vente Santander 2023 vs CNP 2045 call 25 ; vente Total 2026 vs Thalès 2025...). Durant cette période, la sensibilité du fonds a été gérée par des opérations sur le contrat Bund future.

Dès la fin de l'été, pour tenir compte de la politique monétaire de plus en plus restrictive, la gestion s'est positionnée en faveur de l'aplatissement de la courbe des taux. Ainsi des obligations longues ont été achetées (GBL 2029, Siemens 2030, Sagess 2032, Allianz 2052 call 32 et surtout OAT 2038, OAT 2043, OAT 2048), financées par la vente de titres courts (Allianz 2042 call 22, Airbus 2025, BNZ 2024, GSK 2024, WFC 2024, Exxon 2024...).

Dans ce contexte, le fonds a subi la hausse des taux et surtout l'élargissement des spreads de crédit. Ainsi, Prevaal Aggregate Obligations termine l'année à -8,77% vs l'indice à -7,78%, soit 0,99% inférieur à l'indice malgré un très bon dernier trimestre, puisque cet écart avait culminé à -3,05%. Cette amélioration a été rendue possible grâce au maintien de la position sur le crédit qui s'est fortement amélioré, un positionnement sur l'aplatissement de la courbe et une sensibilité contenue. A noter que le rendement actuariel du fonds s'élève désormais à 3,94% (à comparer à 3,21% pour l'indice).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	326 212 742,54	296 608 212,73
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-05-48	40 973 808,23	8 221 164,38
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.0% 23-05-25	15 989 120,00	15 026 476,71
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-38	24 136 465,75	
OFI RS MONETAIRE IC	22 131 057,87	
ATHENE GLOBAL FUNDING 1.241% 08-04-24	17 000 000,00	5 000 500,00
CNP ASSU 4.25% 05-06-45	15 609 441,77	4 698 332,88
DB X-T.ITRAXX CRO.5Y TRI IC C.	10 030 888,80	10 101 351,68
ALLIANZ SE 5.625% 17-10-42	7 372 277,40	12 660 180,82
COFACE 6.0% 22-09-32	11 916 480,00	6 666 301,37

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 31 026 800,00

- o Change à terme :
- o Future : 31 026 800,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

INFORMATION SUR LA SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES :

Conformément à la réglementation applicable résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instrument Financiers (MIF), PREVAAL FINANCE doit sélectionner ses intermédiaires selon des critères définis, pour leur services d'exécution d'ordres d'une part, et pour leurs services d'aide à la décision d'investissement d'autre part.

PREVAAL FINANCE réalise un examen annuel de sa politique de meilleure sélection de ses intermédiaires de marché. Ainsi, les gérants procèdent à une évaluation annuelle des intermédiaires sélectionnés lors d'un Comité d'évaluation au regard de 5 critères :

- Prix des instruments.
- Coût de l'exécution/Accès aux marchés primaires.
- Rapidité de l'exécution.
- Qualité de la recherche.
- Service de règlement/livraison.

PREVAAL FINANCE informe ses clients, par tout moyen approprié, de tout changement important de sa politique de sélection.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE OU POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Deux règlements européens marquent une étape majeure quant au Plan d'action pour la finance durable et apportent des précisions sur l'application et l'appréciation de ces critères ESG tout en imposant une transparence en matière de durabilité à l'ensemble des acteurs du secteur financier : le premier concerne la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement « Disclosure » [Sustainable Finance Disclosure Regulation (dit SFDR)] et le second l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le règlement « Taxonomie verte »).

L'article 29 de la Loi Energie Climat (LEC) modifie l'Article 173 de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LETCV). Ce dernier vient compléter le dispositif visant à la neutralité carbone en imposant la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité dans leur politique de gestion des risques de durabilité.

les règlements SFDR/Taxonomie contraignent à des exigences de communication pour tout apport annuel dont la date de publication intervient dès janvier 2022 :

- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques ESG leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Préambule

La politique de rémunération de Prevaal Finance décrite dans ce document fixe le cadre global de la rémunération au sein de Prevaal Finance, conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE, au code monétaire et financier (article L533-22-2) et au règlement général de l'AMF (article 319-10).

1. Dispositions générales

De manière générale, la politique de rémunération est établie avec comme objectif central d'être alignée avec la stratégie économique et les objectifs à long terme de Prevaal Finance, la gestion financière des capitaux sous sa responsabilité, les valeurs de l'entreprise et l'intérêt de ses clients, dans un cadre de gestion saine et maîtrisée du risque. Elle tient également compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Prevaal Finance, ainsi que de la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Dans ce contexte, Prevaal Finance s'engage à ne pas encourager une prise de risque excessive notamment via le mode de rémunération variable en place, à garantir une cohérence entre les comportements des collaborateurs et ses objectifs à long terme et éviter les conflits d'intérêts

Enfin, la politique de rémunération vise également à contribuer activement à la capacité de Prevaal Finance à attirer de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs. Ainsi, ces derniers sont tous concernés par cette politique, plus particulièrement les collaborateurs qualifiés de « personnels identifiés ».

La politique de rémunération est définie par le Président de Prevaal Finance, en concertation avec le Directeur Général. Les fonctions de contrôle en vérifient la conformité avec les normes et réglementations en vigueur.

2. Politique de rémunération

Chaque collaborateur de Prevaal Finance a droit à tout ou partie des différents éléments de rémunération présentés au paragraphe 2.1 de ce document, en fonction du poste et des responsabilités exercées.

2.1. Composition de la rémunération

La rémunération est composée des éléments suivants :

- Une rémunération fixe en lien avec les responsabilités, l'expérience professionnelle et les compétences requises par le poste et les fonctions occupés. Cette rémunération fixe est cohérente avec les niveaux de rémunération observés dans l'industrie de la gestion d'actifs notamment après vérification via des études de salaires ou benchmarking. Elle est revue périodiquement et peut être révisée de façon discrétionnaire sur la base d'indicateurs dont les principaux portent sur l'efficacité dans le rôle et missions confiés, mais aussi d'éventuelles évolutions du marché. Enfin, il a été retenu un principe d'équilibre entre la rémunération fixe et une éventuelle rémunération variable, de manière à ce que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée au regard de la rémunération globale.

- Une rémunération variable annuelle individuelle, en complément du montant de la rémunération fixe. La rémunération variable individuelle est discrétionnaire et permet de valoriser la contribution individuelle sur la base du niveau de réalisation d'objectifs préétablis. Elle ne dépend d'aucune formule quantitative et repose sur la combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluri-annuelle. Elle intègre également des critères collectifs et peut être en partie conditionnée à la situation financière de l'entreprise. Elle n'est pas garantie, sauf exceptionnellement dans le cadre de l'embauche d'un nouveau collaborateur et dans ce cas, limitée à la première année.
- Une rémunération variable collective qui rétribue la performance de Prevaal Finance constitué d'un dispositif d'intéressement associé à un Plan d'Épargne Entreprise (PEE). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ce plan (dont les conditions de déclenchement et d'application sont renseignées dans l'accord d'intéressement), d'un dispositif d'abondement.
- De nombreux avantages sociaux : protection du salarié et de sa famille (santé, prévoyance), accompagnement à la préparation à la retraite, contribution au CSE.

2.2. Détermination de la rémunération variable individuelle

2.2.1. Principes généraux

La rémunération variable individuelle conformément à la réglementation en vigueur, fait l'objet de mesures d'encadrement spécifiques. Elle est attribuée en fonction de la performance individuelle appréciée par le responsable hiérarchique sur la base d'une combinaison de critères objectifs quantitatifs et qualitatifs, dont l'évaluation est formalisée annuellement dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation, en prenant en compte les notions de risque et d'intérêt des clients.

2.2.2. Cas spécifiques des personnels identifiés

Sont intégrés dans les personnels identifiés au sens de la réglementation les collaborateurs qui appartiennent à une catégorie de personnel susceptible d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de Prevaal Finance de par leurs fonctions exercées.

La Direction Générale, assistée de la fonction « risques », a identifié comme entrant dans cette catégorie :

- Les personnels en charge de la gestion financière
- Les personnels en charge des risques
- La fonction commerciale
- Les dirigeants

Les critères objectifs quantitatifs et qualitatifs retenus sont les suivants :

2.2.3. Gestion financière

Les personnels en charge de la gestion financière sont évalués en fonction de la typologie des portefeuilles gérés, selon les standards de l'industrie. Les critères quantitatifs, qualitatifs et extra-financiers utilisés illustrent la capacité à créer de la valeur dans un univers de gestion donné, sans toutefois autoriser ou justifier une prise de risque excessive pouvant avoir un impact sur Prevaal Finance et/ou les produits gérés.

Quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative du portefeuille sur 1, 3 et 5 ans
- Performance en fonction du risque : ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Positionnement concurrentiel sur la base du classement Morningstar sur 1, 3 et 5 ans

Qualitatifs :

- Respect des règles de risque et de conformité
- Respect de l'approche ESG et du processus d'intégration
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial

2.2.4. Risques

Les critères sont définis annuellement et ne doivent pas compromettre ni l'indépendance de la fonction, ni créer de risque de conflits d'intérêts.

Quantitatifs

- Absence d'infraction à la réglementation

Qualitatifs

- Qualité des contrôles
- Respect de la réglementation et de la prise en compte des intérêts du client
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Investissement dans les projets

2.2.5. Fonction commerciale

La fonction commerciale est évaluée sur sa capacité à atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Ils sont définis et communiqués en début d'année.

Quantitatifs :

- Nombre d'actions commerciales par an en prospection
- Nombre d'actions commerciales par an en développement et fidélisation de la clientèle existante

Qualitatifs :

- Participation active au développement de l'activité et gestion des priorités
- Capacité à présenter, à expliquer et promouvoir les politiques d'investissement et les solutions de gestion proposées par Prevaal Finance
- Satisfaction client
- Aptitude à travailler en équipe, à partager et collaborer avec le marketing
- Esprit d'entreprise et sens de l'initiative

2.2.6. Dirigeants

Les dirigeants de Prevaal Finance sont évalués sur leur contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise, sur leur capacité à organiser les équipes sous leur responsabilité, à développer des offres de produits et de service, et à assurer le pilotage des budgets dont ils ont la charge. La performance s'apprécie annuellement.

2.3. Modalités de versement de la part variable individuelle

La part variable individuelle de rémunération éventuellement attribuée au collaborateur concerné sera communiquée et versée au plus tard à la fin du mois de mars, postérieurement à la date de clôture des comptes fixée au 31 décembre.

En cas de versement de la part variable individuelle de rémunération, les sommes attribuées suivront le traitement social et fiscal identique à celui de salaire et seront donc assujetties à l'ensemble des cotisations, contributions sociales, taxes et soumises à l'impôt sur le revenu.

Aucun acompte ne peut être versé pour quelque motif que ce soit au titre de la part variable individuelle.

Dispositions concernant la gouvernance

3.1. Direction Générale

3.1.1. Composition

La Direction Générale de Prevaal Finance visée dans le présent document est assumée par le Président et le Directeur Général.

3.1.2. Rôle

La Direction Générale détermine et présente la Politique pour approbation au Conseil d'Administration. Elle est responsable du respect de la politique et soumet des propositions de modification de la rémunération fixe et/ou variable.

3.2. Conseil d'Administration

3.2.1. Rôle

La politique de rémunération est adoptée par le Conseil d'Administration, sur proposition de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration approuve toute dérogation ou modification significative apportée et est également responsable du contrôle de son application.

3.3. Fonction contrôle et suivi des risques

3.3.1. Rôle

Conformément aux dispositions réglementaires applicables aux sociétés de gestion, les fonctions de contrôle et de suivi des risques sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables au sein de la Société de Gestion et plus spécifiquement des personnels identifiés.

Concrètement, la fonction de contrôle et de suivi des risques contribue notamment :

- Au processus de détermination et de mise à jour de la liste des personnels identifiés
- A la réflexion sur les modalités de détermination de la rémunération variable en s'assurant de la prise en compte des différents risques
- A l'appréciation de la gestion des risques et de la conformité des opérations par les équipes / collaborateurs concernés, notamment des preneurs de risque
- A l'analyse de l'incidence de la politique de rémunération par rapport aux dispositions légales et réglementaires

Le montant de la rémunération fixe totale des salariés de Prevaal Finance au titre de 2022 s'élève à 936 402 euros, celui de la rémunération variable totale à 220 480 euros.

Une plus grande granularité de ces données ne se justifie pas au vu de la taille de l'entreprise et du faible nombre de ses salariés.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PREVAAL FINANCE

18 Avenue d'Alsace

92400 Courbevoie

e-mail : contact@prevaalfinance.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Prevaal Aggregate Obligations

Exercice clos le 30 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Prevaal Aggregate Obligations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Prevaal Aggregate Obligations constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

**YOUSSEF
BOUJANOUI**

Digitally signed by
YOUSSEF BOUJANOUI
DN: cn=YOUSSEF
BOUJANOUI, c=FR, o=
EY et ASSOCIES, ou=
0002 817723687, email
=youssef.boujanoui@fr.
ey.com
Date: 2023.04.14 12:36:
28 +02'00'

Youssef Boujanoui

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 026 011 498,78	1 136 048 232,97
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	920 302 902,36	1 081 434 338,40
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	920 302 902,36	1 081 434 338,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	104 961 106,42	52 909 894,57
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	104 961 106,42	52 909 894,57
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	747 490,00	1 704 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	747 490,00	1 704 000,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	578 048,20	2 036 975,50
Opérations de change à terme de devises		
Autres	578 048,20	2 036 975,50
COMPTES FINANCIERS	150 077,78	2 262 845,06
Liquidités	150 077,78	2 262 845,06
TOTAL DE L'ACTIF	1 026 739 624,76	1 140 348 053,53

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 023 015 290,03	1 127 009 765,65
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-13 020 517,19	-2 166 592,84
Résultat de l'exercice (a,b)	15 601 078,04	13 367 215,46
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 025 595 850,88	1 138 210 388,27
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	747 490,00	1 704 000,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	747 490,00	1 704 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	747 490,00	1 704 000,00
Autres opérations		
DETTES	390 932,83	433 665,26
Opérations de change à terme de devises		
Autres	390 932,83	433 665,26
COMPTES FINANCIERS	5 351,05	
Concours bancaires courants	5 351,05	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 026 739 624,76	1 140 348 053,53

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0323	13 664 300,00	
EURO BOBL 0323	17 362 500,00	
FGBL BUND 10A 0322		137 096 000,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 305,36	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	17 084 947,90	14 817 979,86
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	17 086 253,26	14 817 979,86
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	54 980,74	43 777,04
Autres charges financières		
TOTAL (2)	54 980,74	43 777,04
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	17 031 272,52	14 774 202,82
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 301 393,77	1 389 992,07
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	15 729 878,75	13 384 210,75
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-128 800,71	-16 995,29
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	15 601 078,04	13 367 215,46

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007457387 - Part PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS : Taux de frais maximum de 0,25% TTC

Frais de gestion administratifs externes à la société de gestion : 0,03% TTC maximum

Frais indirects maximum (commission et frais de gestion) : 0,30% TTC maximum

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 138 210 388,27	1 143 965 499,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)		6 631 797,58
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 066 663,40	-7 105 534,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 578 541,05	4 741 189,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-35 668 709,02	-6 091 581,56
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	21 710 070,00	1 720 910,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 715 120,00	-2 559 160,00
Frais de transactions	-15 929,45	-11 294,39
Différences de change	589 944,24	467 967,24
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-100 800 039,56	-18 637 616,26
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-112 387 414,44</i>	<i>-11 587 374,88</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>11 587 374,88</i>	<i>-7 050 241,38</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-956 510,00	1 704 000,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>747 490,00</i>	<i>1 704 000,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 704 000,00</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	15 729 878,75	13 384 210,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 025 595 850,88	1 138 210 388,27

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	772 102 508,22	75,28
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	129 605 322,30	12,64
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	18 595 071,84	1,81
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	920 302 902,36	89,73
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	31 026 800,00	3,03
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	31 026 800,00	3,03
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	772 102 508,22	75,28			129 605 322,30	12,64	18 595 071,84	1,81
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							150 077,78	0,01
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							5 351,05	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	31 026 800,00	3,03						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	2 015 543,29	0,20	15 064 222,75	1,47	176 496 210,31	17,21	248 479 855,71	24,23	478 247 070,30	46,63
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	150 077,78	0,01								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	5 351,05									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	13 664 300,00	1,33					17 362 500,00	1,69		
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	9 198 627,62	0,90						
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	5 351,05							
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	578 048,20
TOTAL DES CRÉANCES		578 048,20
DETTES		
	Frais de gestion fixe	390 932,83
TOTAL DES DETTES		390 932,83
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		187 115,37

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-333,000	-13 066 663,40
Solde net des souscriptions/rachats	-333,000	-13 066 663,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 710,336	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 301 393,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	15 601 078,04	13 367 215,46
Total	15 601 078,04	13 367 215,46

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	15 601 078,04	13 367 215,46
Total	15 601 078,04	13 367 215,46

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13 020 517,19	-2 166 592,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-13 020 517,19	-2 166 592,84

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-13 020 517,19	-2 166 592,84
Total	-13 020 517,19	-2 166 592,84

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	413 313 619,24	1 193 559 553,23	1 143 965 499,16	1 138 210 388,27	1 025 595 850,88
Nombre de titres	10 204,000	28 626,336	27 054,336	27 043,336	26 710,336
Valeur liquidative unitaire	40 505,05	41 694,45	42 283,99	42 088,38	38 396,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	55,61	186,94	-202,51	-80,11	-487,47
Capitalisation unitaire sur résultat	709,87	560,78	492,59	494,28	584,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 0.1% 15-04-26 IND	EUR	5 000 000	6 027 911,91	0,58
ALLIANZ SE 1.301% 25-09-49	EUR	10 000 000	7 819 493,84	0,77
ALLIANZ SE 2.121% 08-07-50	EUR	10 000 000	8 161 216,16	0,79
ALLIANZ SE 2.241% 07-07-45	EUR	15 000 000	14 181 772,60	1,39
ALLIANZ SE 4.252% 05-07-52	EUR	5 000 000	4 688 758,77	0,46
DEUTSCHE BOERSE 1.25% 16-06-47	EUR	10 000 000	8 805 285,62	0,86
HANNOVER RUCKVERSICHERUNGS AKTIENGESELLS 1.125% 09-10-39	EUR	11 400 000	8 758 285,81	0,86
MUNICH RE 1.0% 26-05-42	EUR	10 000 000	7 053 821,92	0,68
TALANX AG 2.25% 05-12-47	EUR	11 000 000	9 428 789,38	0,92
TOTAL ALLEMAGNE			74 925 336,01	7,31
AUSTRALIE				
SCEN MAN 1.375% 22-03-23 EMTN	EUR	2 000 000	2 015 543,29	0,19
TOTAL AUSTRALIE			2 015 543,29	0,19
AUTRICHE				
UNIQA VERSICHERUNGEN AG 2.375% 09-12-41	EUR	5 000 000	3 482 033,56	0,34
UNIQA VERSICHERUNGEN AG 3.25% 09-10-35	EUR	4 000 000	3 725 450,14	0,37
VIEN INSU GRO 3.75% 02-03-46	EUR	10 042 000	9 854 426,44	0,96
VIENNA INSURANCE GRP AGW 5.5% 09/10/43	EUR	14 900 000	15 104 188,17	1,47
TOTAL AUTRICHE			32 166 098,31	3,14
BELGIQUE				
AGEAS NV EX FORTIS 3.25% 02-07-49	EUR	10 000 000	8 596 476,03	0,84
AGSBB 3 1/2 06/30/47	EUR	9 800 000	9 144 051,77	0,89
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 3.125% 06-09-29	EUR	8 000 000	7 764 386,85	0,75
TOTAL BELGIQUE			25 504 914,65	2,48
DANEMARK				
SYDBANK AS 0.5% 10-11-26	EUR	11 000 000	9 673 671,99	0,94
TOTAL DANEMARK			9 673 671,99	0,94
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 0.1% 26-01-25	EUR	12 800 000	12 339 417,42	1,20
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	10 000 000	9 407 046,58	0,92
BANCO NTANDER E3R+0.75% 21-11-24	EUR	9 800 000	9 843 641,58	0,96
BANCO NTANDER E3R 11-02-25	EUR	15 000 000	15 043 552,50	1,47
BBVA E3R+1.0% 26-11-25	EUR	10 000 000	10 120 580,00	0,99
NT CONS FIN 0.375% 17-01-25	EUR	9 500 000	8 925 641,06	0,87
TOTAL ESPAGNE			65 679 879,14	6,41
ETATS-UNIS				
ACE INA 0.875% 15-06-27	EUR	6 089 000	5 354 559,83	0,52
ATHENE GLOBAL FUNDING 0.366% 10-09-26	EUR	10 000 000	8 452 031,51	0,82
ATHENE GLOBAL FUNDING 0.625% 12-01-28	EUR	14 000 000	11 345 052,47	1,10
ATHENE GLOBAL FUNDING 1.125% 02-09-25	EUR	9 000 000	8 202 789,86	0,80
ATHENE GLOBAL FUNDING 1.241% 08-04-24	EUR	12 000 000	11 613 540,00	1,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ATHENE GLOBAL FUNDING I.875% 23-06-23	EUR	10 000 000	10 019 657,53	0,98
BK AMERICA E3R+0.7% 25-04-24	EUR	15 000 000	15 067 970,83	1,47
BK AMERICA E3R+1.0% 22-09-26	EUR	15 000 000	14 824 680,00	1,45
BK AMERICA E3R+1.0% 24-08-25	EUR	15 000 000	14 996 191,67	1,46
BX I 10/05/26	EUR	8 100 000	7 189 606,60	0,70
CITIGROUP I.25% 06-07-26 EMTN	EUR	15 000 000	14 082 654,45	1,37
GOLD SACH GR E3R+1.0% 07-02-25	EUR	12 000 000	12 025 028,00	1,17
GOLD SACH GR E3R+1.0% 19-03-26	EUR	18 000 000	17 893 995,00	1,75
GOLD SACH GR E3R+1.0% 23-09-27	EUR	15 000 000	14 745 117,50	1,44
JPM CHASE 1.09% 11-03-27 EMTN	EUR	7 000 000	6 417 804,25	0,63
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 3.75% 05-12-30	EUR	9 500 000	9 353 267,29	0,91
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.342% 23-10-26	EUR	7 820 000	7 241 493,86	0,71
NEW YORK LIFE GLOBAL FUNDING 0.25% 23-01-27	EUR	8 000 000	6 999 784,11	0,68
WELL FAR 2.0% 27-04-26 EMTN	EUR	5 000 000	4 722 517,12	0,46
WELLS FARGO AND 0.5% 26-04-24	EUR	5 000 000	4 828 060,27	0,47
WELLS FARGO AND 1.338% 04-05-25	EUR	10 000 000	9 733 094,38	0,95
TOTAL ETATS-UNIS			215 108 896,53	20,97
FRANCE				
ALTAREA COGEDIM 1.75% 16-01-30	EUR	4 500 000	3 416 227,71	0,34
ALTAREA COGEDIM 1.875% 17-01-28	EUR	3 300 000	2 622 776,71	0,26
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 01-10-25	EUR	8 500 000	7 683 745,00	0,75
ARVAL SERVICE LEASE 4.75% 22-05-27	EUR	5 000 000	5 088 728,77	0,50
AXA 4.25% 10-03-43 EMTN	EUR	5 000 000	4 674 410,62	0,45
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.625% 19-11-27	EUR	12 000 000	10 163 646,58	0,99
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	5 000 000	4 368 475,34	0,42
BNP PAR 0.5% 01-09-28	EUR	13 000 000	10 822 742,19	1,05
BNP PAR 2.125% 23-01-27 EMTN	EUR	10 000 000	9 532 856,16	0,93
CA 0.375% 20-04-28 EMTN	EUR	13 600 000	11 179 549,32	1,09
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	7 200 000	5 824 005,53	0,57
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	10 500 000	9 853 606,34	0,96
CASA ASSURANCES 2.625% 29-01-48	EUR	5 000 000	4 505 350,68	0,44
CCR RE 2.875% 15-07-40	EUR	4 200 000	3 443 739,37	0,33
CNP ASSU 4.25% 05-06-45	EUR	9 900 000	10 076 120,32	0,98
CNP ASSU 4.5% 10-06-47	EUR	10 000 000	10 173 105,48	0,99
CNP ASSURANCES 2.5% 30-06-51	EUR	8 500 000	6 991 064,86	0,68
COFACE 6.0% 22-09-32	EUR	5 000 000	4 935 507,53	0,48
CREDIT LOGEMENT 1.081% 15-02-34	EUR	20 000 000	16 110 824,11	1,57
CREDIT LOGEMENT 1.35% 28-11-29	EUR	13 900 000	12 849 111,45	1,26
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.01% 28-01-26	EUR	10 000 000	8 866 531,51	0,87
CREDIT MUTUEL HOME LOAN SFH 0.625% 04-03-27	EUR	8 100 000	7 283 379,08	0,71
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-05-48	EUR	40 000 000	31 317 367,12	3,06
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-38	EUR	30 000 000	22 717 409,59	2,21
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 25-05-43	EUR	10 000 000	8 839 789,73	0,86
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 2.125% 21-06-52	EUR	5 500 000	3 780 842,77	0,37
SCOR 3.25% 05-06-47	EUR	9 300 000	8 526 302,42	0,83

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOCIETE GENERALE EUAR10+1.37% 15-04-23	EUR	5 000 000	5 044 565,22	0,49
STE ANONYME DE GEST DES STOCKS DE SEC 2.875% 07-09-32	EUR	14 000 000	13 183 023,29	1,29
TDF INFRASTRUCTURE SAS 1.75% 01-12-29	EUR	2 500 000	1 899 580,48	0,19
TOTAL FRANCE			265 774 385,28	25,92
IRLANDE				
ABBOTT IRELAND FINANCING DAC 0.375% 19-11-27	EUR	5 000 000	4 355 211,64	0,43
ABBOTT IRELAND FINANCING DAC 1.5% 27-09-26	EUR	10 000 000	9 398 773,97	0,92
ZURICH FINANCE IRELAND DESIGNATED 1.875% 17-09-50	EUR	10 000 000	7 929 579,45	0,77
TOTAL IRLANDE			21 683 565,06	2,12
ITALIE				
ASS GEN FIX 27-10-47 EMTN	EUR	5 000 000	5 103 982,88	0,49
INFRASTRUCTURE 5.125%04-24	EUR	5 000 000	5 236 470,55	0,51
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.35% 15-09-24	EUR	10 000 000	12 567 159,93	1,23
TOTAL ITALIE			22 907 613,36	2,23
JAPON				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 0.337% 08-06-27	EUR	12 000 000	10 534 916,05	1,03
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP 0.303% 28-10-27	EUR	10 000 000	8 382 911,92	0,82
TOTAL JAPON			18 917 827,97	1,85
LUXEMBOURG				
EUROCLEAR INVESTMENTS 1.375% 16-06-51	EUR	10 000 000	7 762 469,18	0,76
HANNOVER FINANCE 5% 06/43	EUR	15 500 000	15 942 779,79	1,55
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.125% 15-10-31	EUR	10 000 000	9 541 941,10	0,93
SWISS RE FINANCE LUX 2.534% 30-04-50	EUR	10 000 000	8 325 973,15	0,81
UMG GROUPE VYV 1.625% 02-07-29	EUR	12 000 000	10 068 915,62	0,98
TOTAL LUXEMBOURG			51 642 078,84	5,03
NORVEGE				
EQUINOR A 0.75% 22-05-26 EMTN	EUR	4 500 000	4 146 609,76	0,41
TOTAL NORVEGE			4 146 609,76	0,41
NOUVELLE-ZELANDE				
BNZ INTL FUNDING LTD LONDON 0.375% 14-09-24	EUR	9 000 000	8 561 793,70	0,83
TOTAL NOUVELLE-ZELANDE			8 561 793,70	0,83
PAYS-BAS				
BV FOR ZURICH INSURANCE 2.75% 19-02-49	EUR	5 000 000	4 435 819,52	0,43
DEME INV 3.5% 01-10-46 EMTN	EUR	7 125 000	6 769 666,98	0,66
EAD 0.875% 13-05-26 EMTN	EUR	7 800 000	7 197 282,78	0,70
ELM BV 3.375% 29-09-47	EUR	11 000 000	10 036 088,84	0,98
ING GROEP NV 0.375% 29-09-28	EUR	13 000 000	10 734 961,92	1,05
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	6 500 000	6 267 230,55	0,61
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.75% 09-09-30	EUR	7 000 000	6 709 150,48	0,65
TOTAL PAYS-BAS			52 150 201,07	5,08
ROYAUME-UNI				
WESTPAC SECURITIES NZ 0.1% 13-07-27	EUR	12 000 000	10 006 820,55	0,97
TOTAL ROYAUME-UNI			10 006 820,55	0,97
SUEDE				
NORDEA BK PUBL 0.625% 18-08-31	EUR	15 000 000	12 925 695,21	1,26
TOTAL SUEDE			12 925 695,21	1,26

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
AQUARIUS AND INV ZURICH TF/TV 02/10/2043	EUR	3 036 000	3 075 676,78	0,30
UBS GROUP AG 1.25% 17-04-25	EUR	10 000 000	9 707 533,56	0,95
ZURCHER KANTONALBANK 2.02% 13-04-28	EUR	15 000 000	13 728 761,30	1,34
TOTAL SUISSE			26 511 971,64	2,59
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			920 302 902,36	89,73
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			920 302 902,36	89,73
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	EUR	5 944	62 281 885,84	6,08
OFI RS MONETAIRE IC	EUR	222	22 169 004,36	2,16
TOTAL FRANCE			84 450 890,20	8,24
LUXEMBOURG				
AMUNDI MM SH TERM USD IV	USD	8 962	9 198 627,62	0,90
LYX EUR 2-10Y INFL EXPECTATN	EUR	101 177	11 311 588,60	1,10
TOTAL LUXEMBOURG			20 510 216,22	2,00
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			104 961 106,42	10,24
TOTAL Organismes de placement collectif			104 961 106,42	10,24
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0323	EUR	-150	528 000,00	0,05
SHORT EUR-BTP 0323	EUR	-130	219 490,00	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			747 490,00	0,07
TOTAL Engagements à terme fermes			747 490,00	0,07
TOTAL Instrument financier à terme			747 490,00	0,07
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-747 490	-747 490,00	-0,07
TOTAL Appel de marge			-747 490,00	-0,07
Créances			578 048,20	0,05
Dettes			-390 932,83	-0,03
Comptes financiers			144 726,73	0,01
Actif net			1 025 595 850,88	100,00

Part PREVAAL AGGREGATE OBLIGATIONS	EUR	26 710,336	38 396,96	
---	------------	-------------------	------------------	--